

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



OFFICE NATIONAL
DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DE LA PSP DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN TUNISIE

SECOND ATELIER DE CONSULTATION MENE PAR L'OCDE & GWP-MED SUR LE DIALOGUE POLITIQUE EN TUNISIE

VIABILITE FINANCIERE ET SOUTENABILITE DE LA PSP DANS LE SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT EN TUNISIE

TUNIS LE 05 MARS 2014



SOMMAIRE

- **Présentation de l'ONAS**
- **Viabilité financière**
- **Participation du secteur privé.**



ASPECTS REGLEMENTAIRES



Créé en 1974 (loi 1974-73 du 03 Août 1974) et la loi 93-41 de 1993 a changée sa mission pour :

- ▣ devenir le principal opérateur dans le domaine de la protection du milieu hydrique;**
- ▣ Être en harmonie avec les recommandations du Sommet de Rio (1992).**

L'Office National de l'Assainissement est :

- ▣ Établissement public à caractère industriel et commercial**
- ▣ Doté de la personnalité civile.**
- ▣ Bénéficie de l'autonomie financière.**
- ▣ Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement.**



ASPECTS REGLEMENTAIRES (Suite)



L'ONAS emploie actuellement 4722 agents (2013) dont 571 cadres (270 Ingénieurs).

L'ONAS est décentralisé, il est présent sur toute la Tunisie à travers 24 directions régionales (une par gouvernorat).



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ONAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

▣ **Président : PDG de l'ONAS**

▣ **Membres :**

▣ **Présidence du gouvernement,**

▣ **Ministère de tutelle, et**

▣ **les ministères concernés (Intérieur, Finances, Santé publique, Agriculture, Équipement, Développement régionale),**

▣ **la SONEDE,**

▣ **L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement,**

▣ **et un représentant des grandes communes.**



MISSION DE L'ONAS

- ▣ **La lutte contre toutes les sources de pollution hydrique dans les zones relevant de ses prérogatives.**
- ▣ **La gestion, l'exploitation, le renouvellement et la construction de tout ouvrages d'assainissement à l'instar des stations d'épuration, des stations de pompage, des réseaux et des émissaires en mer.**
- ▣ **La planification, l'élaboration et l'exécution des projets au profits de l'État et des collectivités locales.**
- ▣ **La promotion de la valorisation des produits des stations d'épuration (Eaux traitées & Boues).**



PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs	1975	2000	2011	2013*
Population urbaine prise en charge (10 ⁶ hab.)	1,3	5,25	6,4	6,7
Population urbaine totale (10 ⁶ hab.)			7,1	7,3
Population branchée (10 ⁶ hab.)	0,6	4,2	5,7	6,0
Nombre de clients (x1000)	123	922	1 600	1 710
Taux de branchement (%)	45	81	89,5	90,7
Longueur de réseau (km)	900	9 650	15 122	15 730
Nombre de stations d'épuration	5	61	109	110
Volume d'eau usée traitée (million de m3)	12	156	236	245

*: Probable



VIABILITE FINANCIERE DE L'ONAS



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



Le financement des investissements est assuré à concurrence de :

→ 40% à partir des ressources locales (budget de l'État)

→ 60% à partir des ressources étrangères (emprunts et

dons)
L'état rembourse le principal des emprunts.





Les charges d'exploitation sont couvertes principalement par les redevances d'assainissement :

- **à travers la redevance d'assainissement (85% des produits) et les autres produits (Assistance technique, branchements, etc.);**
- **fonds commun des collectivités locales (4%).**

Le taux de couverture est à 67% (y compris charges d'amortissements)





MESURES POUR LA VIABILITE FINANCIERE DE L'ONAS



- Renforcement du Partenariat Public Privé PPP.
- Ajustement tarifaire pour atteindre la facturation au coût réel.
- Généralisation de l'application du principe pollueur payeur et prise en charge de l'état du déficit d'exploitation pour les petites communes.
- Prise en charge de l'État des intérêts sur les emprunts.





PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE



A partir de 1993, l'ONAS, et en collaboration avec un bureau d'études spécialisé chargé par l'USAID, a entamé une série d'études :

- Potentialités du marché Tunisien en matière de fourniture de services.**
- Faisabilité des différentes formes de PSP.**
- Élaboration de cahiers de charge type.**
- Lancement d'opérations pilotes.**



PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE



L'ONAS est parmi les premiers opérateurs publics à impliquer le secteur privé dans ses activités d'exploitation.

Objectifs:

- ❑ Optimisation des moyens
- ❑ Amélioration de la qualité des services
- ❑ Favoriser le transfert des technologies
- ❑ Optimisation des coûts





PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE



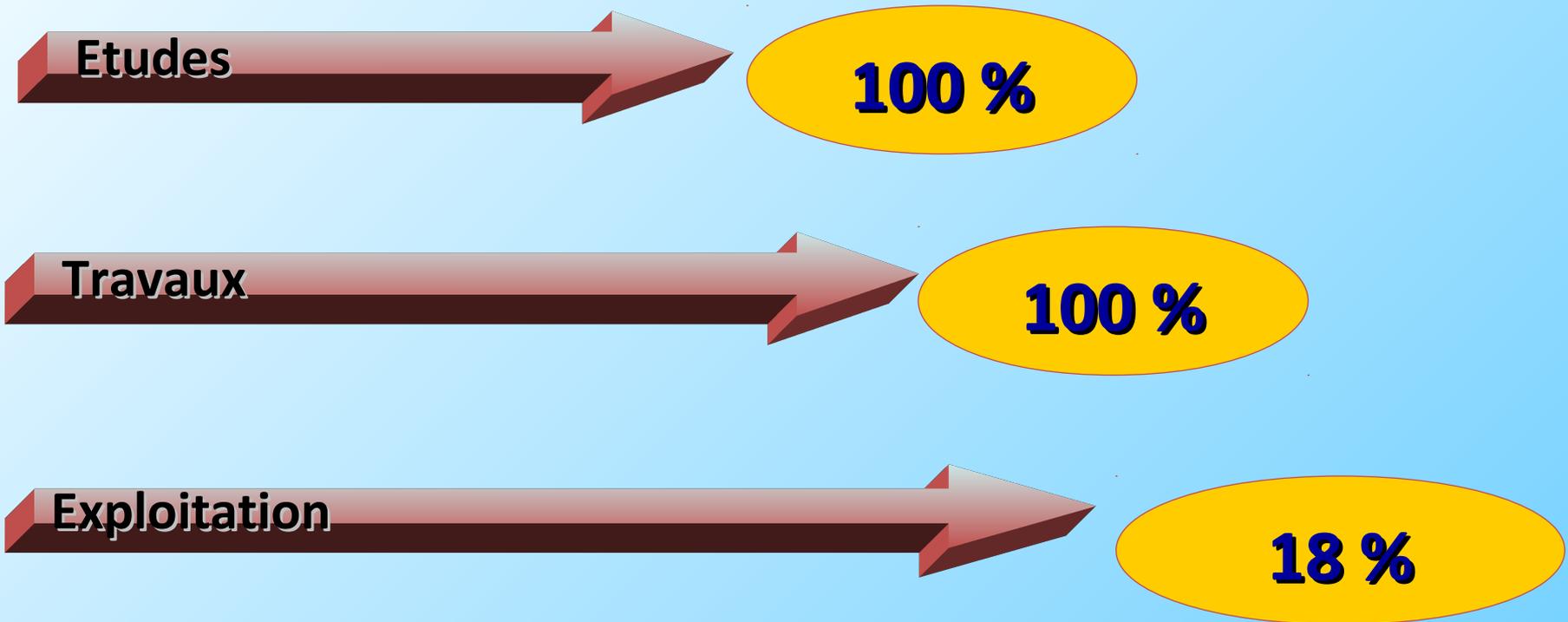
- **Depuis 1996, l'ONAS a entamé la délégation aux opérateurs Privés l'exploitation d'une partie de son Réseau et de ses Stations d'Épuration**
- **La Loi 70/2004 stipule que l'État peut octroyer à des personnes privées des concessions pour le financement, la réalisation et l'exploitation des ouvrages d'assainissement.**
- **Le Décret 3280/2005 et la Loi 35/2007 a fixé les conditions et les procédures d'octroi des concessions**
- **La Loi 35/2007 a autorisé l'Office à octroyer des concessions pour l'exploitation de ses ouvrages d'assainissement et pour certains de ses services pour une durée maximale de 30 ans.**



SITUATION ACTUELLE



DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE





PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE



Linéaire de réseau exploité par
le privé : 2647 Km

Stations de pompage : 146

Station d'épuration : 16

18 % en 2013



EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PAR LE SECTEUR PRIVE



	2001	2007	2009	2013
Linéaire réseau (km)	410	1582	2190	2647
Nombre de stations de pompage	6	67	103	146
Nombre de stations d'épuration	-	11	17	16

Nouvelle orientation contractuelle : de l'obligation de moyens vers l'obligation de résultats.

Évolution de la législation : Élaboration de contrats d'exploitation selon la réglementation des concessions en Tunisie.



RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE



Taux PSP fin 2013: 18% (2650 Km de réseaux et 16 stations d'épuration).

Contrat d'assistance sera signé : Mars 2014
(Financement par le Fonds AFFI gérée par la BID et en partenariat avec la BM) pour la mise en place de nouveaux contrats de concession d'exploitation avant fin 2015.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**